



Communiqué de presse  
22 novembre 2023

## 1<sup>ères</sup> estimations inondations Hauts-de-France : CCR estime le coût des inondations pris en charge dans le cadre du régime Cat Nat à 550 M€

- Depuis plusieurs semaines, les habitants de certains départements des Hauts-de-France subissent une succession d'épisodes pluvieux qui ont généré des inondations exceptionnelles. CCR, en tant que réassureur public a estimé, grâce à sa chaîne de modélisation, le coût de ces inondations pour le marché de l'assurance, dans le cadre du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles.
- **Ce coût est aujourd'hui estimé à 550 millions d'euros. Au moins 50 % (soit au moins 275 millions d'euros) seront pris en charge directement par CCR au titre de la réassurance publique.** CCR propose en effet aux compagnies d'assurances opérant en France, avec la garantie de l'Etat et dans l'intérêt général, des couvertures contre les catastrophes naturelles et d'autres risques à caractère exceptionnel.
- Ce coût estimé prend en compte les données dont nous disposons à ce jour. Il pourra être réévalué progressivement en cas de poursuite des inondations dans la région ou de survenue d'un nouvel événement.

### La méthodologie de modélisation de CCR

Pour réaliser leurs estimations, les experts de CCR modélisent dans un premier temps l'aléa. L'objectif est d'estimer les zones impactées par un événement et ses conséquences à court terme (hauteurs d'eau, cumuls de précipitations, débits des cours d'eau, etc.) et à moyen terme (phénomènes de ruissellement comme les écoulements dans les talwegs en zone urbaine – c'est-à-dire la ligne joignant les points les plus bas d'une vallée).

Pour estimer le montant des dommages, les résultats de la modélisation de l'aléa sont ensuite croisés avec une base de données décrivant l'exposition des biens (emplacement, valeurs assurées, nombre d'étage, etc.) au sein d'un modèle de dommages. Celui-ci est calibré sur des données de sinistralité historique permettant ainsi d'estimer un montant de dommages.

### Les inondations dans le Nord et le Pas-de-Calais : principales caractéristiques

Les fortes précipitations associées à la tempête Ciaran ont généré les premières crues sur des cours d'eau du Pas-de-Calais (62) et du Nord (59), suivies par des averses soutenues sur des sols déjà saturés, liées à la tempête Domingos et la dépression Elisa. Dans une période pluvieuse très intense en France, les cumuls de précipitations ont généré des crues généralisées et exceptionnelles sur certains secteurs.

L'événement a été d'une intensité très anormale au regard de sa durée et des débits mesurés. Le débit de la Liane a dépassé tous les débits historiques enregistrés sur 50 ans à la station de Wirwignes (Pas-de-Calais). A la station de Lumbres, le Bléquin (un affluent du Aa) a atteint son débit maximum sur les 27 années de relevés, tout comme à la station de Fauquembergues (Pas-de-Calais).

La topographie peu marquée du territoire a entraîné l'inondation de vastes zones. Sur le territoire, les dégâts sont considérables, tant pour les particuliers (350 habitations touchées à Saint-Etienne-au-Mont par exemple), que pour les écoles (279 communes du Pas-de-Calais ont dû fermer leurs établissements scolaires), et les entreprises (de nombreuses zones d'activités inondées) et les exploitations agricoles de la région.

### Des dispositifs de prévention à renforcer

Dans le territoire des Hauts-de-France, les pouvoirs publics (Etat et collectivités) ont déployé, au cours de la dernière décennie, une politique de prévention des inondations et des submersions marines pour des montants de près de 250 millions d'euros dont 210 millions d'euros pour réaliser des infrastructures hydrauliques de protection.

Malgré ces engagements financiers préventifs importants, le phénomène qui s'est déroulé a dépassé, du fait de son caractère exceptionnel, les capacités d'une partie des dispositifs préventifs. Les retours d'expérience qui seront menés à la suite de cet événement seront essentiels pour continuer à renforcer l'efficacité des dispositifs de prévention.

**Pour Antoine Quantin, Directeur de la Réassurance et des Fonds Publics :** « *Les modélisations réalisées par nos équipes permettent une première évaluation des dommages qui seront couverts dans le cadre du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles. Ce régime qui existe depuis 40 ans en France est d'autant plus central aujourd'hui avec la succession de phénomènes climatiques complexes auxquels sont confrontés nos concitoyens. Nous sommes acteurs avec l'Etat et auprès des assureurs pour garantir un système d'assurance durable dans ce contexte. Il est important de tirer tous les enseignements en termes de dommages pour identifier au plus près la façon dont les territoires français peuvent se préparer au mieux et quels sont les dispositifs de prévention les plus efficaces.* »

En savoir plus sur les Plans de prévention des risques d'inondation (PPRi) [Etude sur l'efficacité des plans de prévention des risques d'inondation \(PPRi\) - CCR](#)

---

#### Contact presse :

Agathe Le Bars – Taddeo - + 33 (0) 6 73 12 28 24 – [agathe.lebars@taddeo.fr](mailto:agathe.lebars@taddeo.fr)

